

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-neuf juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en Mairie le vingt-trois juillet deux mille dix-huit, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire.

Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

Présents : Daniel MICHAUD, Jean-René LAPALUS, Dominique PHILIPPON, Gérard DESCOMBES, Maryse CHETAILLE, Bérangère DESTHIEUX, Nadine BAUDET, Séverine DUVERNAY, Guy RAVE, Richard SAINT-DIDIER

Membre(s) excusé(s) : Anne-Marie TERREL a donné pouvoir à Nadine BAUDET, Fabrice CAMPEIS, a donné pouvoir à Guy RAVE, Danièle JONCY, Séverine LE FESSANT.

PROCÈS-VERBAL

Lecture faite, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018. Monsieur le Maire sollicite du conseil l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : délibération relative à la création d'un circuit VTT traversant le département du Rhône.

GRANDE TRAVERSEE VTT DU RHONE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 361-1 du code de l'environnement,

Vu les articles L. 161-1 à L. 161-13 du code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 161-2

Vu l'article L. 311-3 du code du sport ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée, notamment son III,

Vu la délibération n° 016 du Conseil Départemental du Rhône du 25 mai 2018 relative au sport de nature - itinérance VTT- présentant la création de deux parcours départementaux VTT en itinérance devant bénéficier d'un balisage spécifique, visible et adapté à la pratique du vélo tout terrain,

Considérant que ce projet de création d'itinérance VTT sert l'intérêt de notre territoire,

Le conseil municipal de Quincié-en-Beaujolais, après en avoir délibéré :

1° approuve, le tracé de la Grande Traversée du Rhône à VTT tel qu'il est reporté en rouge sur la carte ci annexée (extrait carte IGN).

2° accepte l'implantation du jalonnement VTT et l'équipement signalétique tel qu'il est reporté sur la carte ci-annexée, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien,

3° s'engage à informer le département du Rhône (Direction Sport, Randonnées et Vie Associative) de tous les projets de travaux ou voies communales sur le tracé,

4° s'engage à entretenir et à maintenir ouvert au public VTT les chemins concernés.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

-parcelles cadastrées AM 205, 203 et 167 situées lieu-dit Cherves, d'une surface de 401 m² avec bâti vendues pour 230 000€.

-parcelles cadastrées AH 117 et 124 situées route de Cherves et rue du Bourg, d'une surface de 3315 m² avec bâti vendues pour 260 000€.

-parcelles cadastrées AM 229, 399, 220 et 228 situées route de Cherves, d'une surface de 2443 m² vendues pour 21 850€.

-parcelle cadastrée AC 128 située lieu-dit la Papeterie, d'une surface de 1463 m² vendue pour 100 000€.

PROPOSITION DE CREATIONS DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création des emplois suivants :

- adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (2 postes)
- agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-DECIDE ▪ *la suppression, à compter du 1er septembre 2018 des emplois permanents suivants :*

- *adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- *agent spécialisé principal des écoles maternelles à temps complet
- *adjoint technique territorial à 25h30 hebdomadaires annualisées
- *adjoint technique territorial à 23h00 hebdomadaires annualisées

▪ *la création, à compter de cette même date, des emplois permanents suivants :*

- *adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- *agent spécialisé principal de 1^{ère} classe à temps complet
- *adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 25h30 hebdomadaires annualisées
- *adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 23h00 hebdomadaires annualisées

-INDIQUE que le tableau des effectifs est modifié comme suit :

TABEAU DES EFFECTIFS

FILIERE TECHNIQUE			FILIERE ADMINISTRATIVE		FILIERE SOCIALE
voirie /espaces verts	école	entretien des locaux communaux	secrétariat de mairie	agence postale communale	école
<u>Adjoint technique territorial principal de 1ere classe</u> 35h00 hebdo compétences principales: entretien des espaces verts, petits travaux de maçonnerie, de plomberie et d'électricité	<u>Adjoint technique territorial principal de 2ème classe</u> 25h30 hebdo (annualisées) compétences principales: surveillance de la garderie gestion de la régie de recettes de la garderie périscolaire entretien du local de la garderie périscolaire surveillance de la cantine scolaire	<u>Adjoint technique</u> 18h00 hebdo compétences principales: entretien de la mairie, de la salle de sports et de l'extension	<u>Adjoint administratif principal de 2ème classe</u> 35h00 hebdo compétences principales: élaboration du budget gestion de l'assemblée gestion du personnel communal	<u>Adjoint administratif</u> 18h00 hebdo compétences principales: gestion de l'agence postale (vente des produits de la poste)	<u>Adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe</u> 35h00 hebdo compétences principales: accueil des enfants aide à l'enseignant surveillance de la cantine
<u>Adjoint technique territorial principal de 2ème classe</u> 35h00 hebdo compétences principales: entretien des espaces verts, entretien des sols de la salle des sports et du tennis	<u>Adjoint technique territorial principal de 2ème classe</u> 23h00 hebdo (annualisées) compétences principales: aide ATSEM surveillance de la sieste		<u>Adjoint administratif</u> 35h00 hebdo compétences principales: accueil du public comptabilité état civil		
	<u>Adjoint technique</u> 27h00 hebdo (annualisées) compétences principales: entretien de l'école primaire et sanitaires du restaurant scolaire aide à la garderie périscolaire du matin entretien: salles communales et tennis		<u>Rédacteur territorial - poste vacant</u> 35h00 hebdo compétences principales: élaboration du budget gestion de l'assemblée gestion du personnel communal		
	<u>Adjoint technique</u> 15h15 hebdo (annualisées) compétences principales: entretien de l'école maternelle accompagnement au bus entretien mezzanine et salle d'évolution				

-PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et suivants.

PARTICIPATION AU RASED

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe au financement du RASED. Le conseil souhaite allouer une aide à hauteur de 20€ par classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-DECIDE d'allouer une aide de fonctionnement au RASED à hauteur de 20€ par classe, pour l'année scolaire 2018/2019, soit un total de 100€

-PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6188 du budget primitif 2018.

MISE EN VENTE DU FONDS DE COMMERCE DU BAR RESTAURANT LA VIGNE ET LES VINS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la propriétaire du fonds de commerce mentionné en objet qui indique cesser son activité. La propriétaire propose à la commune de racheter ledit fonds vendu 90 000€.

Les élus ne souhaitent prendre aucune décision pour le moment et souhaitent que des discussions soient engagées avec la propriétaire dudit fonds. Monsieur le Maire donne également lecture du courrier de Monsieur Michel Peguet, présent à la séance parmi le public, qui sollicite la possibilité de prendre la parole. Monsieur le Maire demande dans un premier temps aux élus s'ils ont des questions à poser à Monsieur Peguet. Certains élus précisent qu'il est nécessaire que la commune dispose d'éléments officiels concernant les chiffres annoncés dans le courrier rédigé par la propriétaire du fonds et qu'il est indispensable qu'ils rencontrent cette dernière.

Pour finir, Monsieur le Maire demande à Michel Peguet quel est son point de vue quant à l'avenir de ce commerce.

Celui-ci indique qu'il répondra aux obligations qui lui sont imposées en tant qu'ancien propriétaire du fonds.

MUTUELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la société Axa d'un contrat de groupe de mutuelle santé, au bénéfice des administrés. Il s'agit d'une mutuelle dite « communale », à savoir qui couvre le territoire communal mais qui est indépendante de l'activité de la collectivité. Les élus ne souhaitent pas que ce dispositif soit proposé dans la commune.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCSB

Monsieur le Maire indique que le rapport d'activité de la CCSB donne des indications sur le territoire, le conseil de la CC, les compétences, les actions, l'évolution des périmètres intercommunaux, les services ainsi que les finances et la fiscalité.

Madame DESTHIEUX, conseillère municipale, demande à ce que des points plus précis soient discutés à la prochaine séance du conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite des élus la lecture des rapports transmis par la CCSB et que ceux-ci sélectionnent les thèmes au sujet desquels ils désirent obtenir plus de détails.

Monsieur le Maire, vice-président aux sports à la communauté, donne des informations sur les travaux réalisés par la commission du même nom, notamment l'élaboration des plannings d'utilisations des gymnases intercommunaux ou l'organisation liée au passage du critérium du Dauphiné Libéré.

Madame Baudet, présidente de la commission culture à la CCSB, informe les élus des points forts de ces derniers mois :

-l'activité du Singuliers

-le réseau des bibliothèques : la circulation de documents a augmenté de 30% ce qui correspond à 4000 documents en plus

-animations Festiv'Eté

-création du réseau des écoles de musique

-début des travaux relatifs à l'organisation du Festival le Cri du Col en 2019

-01/01/2019 : fusion des offices de tourisme

-la commission culture va se rapprocher du CCAB pour l'organisation de manifestations culturelles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal participant aux commissions intercommunales de bien communiquer les informations aux membres du conseil.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*Rapport d'activité du Centre de gestion :

-51 500 agents pour 421 employeurs

-budget : 12 250 395€

-conseil d'administration : 36 élus dont 24 issus des collectivités affiliées et 12 des collectivités non affiliées, 75 délibérations adoptées, 23 réunions paritaires organisées

*Livret Village d'accueil : Madame DESTHIEUX présente la maquette de la commune de Lamure-sur-Azergues à titre d'exemple. Le conseil municipal souhaite achever les travaux d'élaboration du livret pour la commune et indique ensuite qu'il ne souhaitera plus poursuivre son engagement dans la démarche village d'accueil.

*Procès-verbal du SIAMVA :

Le contrat actuel de délégation du service public de l'assainissement collectif arrive à échéance en mars 2019. Une nouvelle phase de consultation sera engagée.

*Rénovation des courts de tennis : un devis a été sollicité afin de réparer les fissures qui sont apparues sur les courts de tennis. Le montant estimé des travaux s'élève à 10 500€ (35€ HT x 250 mètres linéaires). Les élus vont étudier la possibilité de retenir d'autres solutions techniques.

*Point sur l'organisation du 13 juillet : les élus s'accordent à penser qu'il convient de créer une fiche de bord qui permettra de se souvenir des éléments d'organisation matérielle de cette manifestation.

*Changement de fréquence de la TNT : le 11 septembre 2018

*Lecture est faite d'un courrier de riverains du secteur des Grandes Granges qui déplorent la présence de motos et engins tout-terrain sur l'ancien terrain de cross. Il est demandé à Monsieur le Maire d'intervenir en remettant notamment cet espace en état.

*Les élus décident d'acheter 20 exemplaires du livre sur le monument aux morts de la commune et 70 livres du tome 2 du livre sur la vallée du Samson.

*Monsieur Descombres, adjoint au Maire en charge de la voirie, indique que les bacs de dessablage ont été curés.

*Edition de plans communaux : 1176€ TTC pour 1200 exemplaires sans encart publicitaire ou 2400€ financés par 20 encarts à 100€ HT (120€ TTC). Les élus valident le financement de l'édition de ces plans par la publicité.

*Madame Chetaille, conseillère municipale en charge du fleurissement, rappelle que le jury communal des balcons et maisons fleuries visitera les concurrents le 26 juillet 2018.

*Monsieur le Maire indique que la commune a reçu le trophée verre offert par le Sytraival, qui récompense la plus grosse collecte de verre pour les communes de sa strate démographique.

FIN DE SEANCE